

Site de Blayais

BP 26

33820 Saint Ciers sur Gironde

Tél : 05 57 33 31 03

blayais.edf.com

EDF SA au capital de 930 406 055 euros - 552 081 317 R.C.S Paris

CONTACTS

Préfecture de la Gironde

Sophie BILLA – 05 56 90 60 18 –

pref-communication@gironde.gouv.fr

EDF – CNPE de Blayais

José NOYA 05 57 33 31 03 – 06 65 85 63 81

1.

Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais

Exercice national de sûreté nucléaire les 23 et 24 novembre 2016



Site de Blayais

BP 26

33820 Saint Ciers sur Gironde

Tél : 05 57 33 31 03

blayais.edf.com

EDF SA au capital de 930 406 055 euros - 552 081 317 R.C.S Paris

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**CONTACTS :**

Préfecture de la Gironde

Sophie BILLA – 05 56 90 60 18 –

pref-communication@gironde.gouv.fr

EDF – CNPE du Blayais

jose-manuel.noya@edf.fr

José NOYA - 05 57 33 31 03 – 06 61 85 63 81

Centrale nucléaire du Blayais Exercice national de sûreté nucléaire le 23/24 novembre 2016

Les 23 et 24 novembre 2016, l'Etat et EDF organisent un exercice sûreté nucléaire/sécurité civile au Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais et dans la zone des **10** kilomètres autour de la centrale.

Cet exercice, à dominante sûreté nucléaire et sécurité civile, a pour objectif de tester le dispositif d'alerte et l'organisation de crise qui seraient déployés par les pouvoirs publics et EDF afin d'assurer la protection de la population dans l'hypothèse d'un accident nucléaire.

La centrale du Blayais simulera le 23 novembre 2016, à partir d'un scénario fictif non connu des participants, un accident technique qui nécessitera la mise en œuvre des dispositions prévues par son Plan d'Urgence Interne (PUI). L'exercice permettra de tester la chaîne de décisions de l'Etat dans le cadre d'un déclenchement fictif par le préfet d'Aquitaine du Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.).

Joué en météo réelle, il conduira le préfet à tester la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositions prévues par le PPI :

- les relevés de mesures de radioactivité dans l'environnement par des équipes spécialisées ;
- les barrages routiers filtrants par les services de gendarmerie ;
- la mise à l'abri des élèves des établissements scolaires et l'évacuation des écoles primaires de Braud et Saint Louis et Saint-Lambert de Pauillac ;

L'exercice mobilisera les personnels d'astreinte de la centrale nucléaire du Blayais, les appuis techniques d'EDF au niveau national, et les circuits d'expertise, de contrôle et de décision des pouvoirs publics, ainsi que les différents services opérationnels de l'Etat (Préfecture, Gendarmerie Nationale, S.D.I.S., ARS, DDPP, DDCS, les communes etc.) et autorités indépendantes (IRSN, CEA, ASN).

Les élus locaux seront étroitement associés au déroulement de l'exercice. Cet exercice, à caractère obligatoire, a pour objectif d'améliorer davantage encore l'information des populations. Cette simulation s'inscrit dans le cadre du programme national d'exercices élaboré par les pouvoirs publics et EDF pour l'ensemble des centrales du parc nucléaire français.

Programme presse :

Mercredi 23 novembre : Exercice cadre – HORS PRESSE

Jeudi 24 novembre :

- Les élèves de l'école élémentaire de Braud-et-Saint-Louis seront impliquées dans l'exercice avec une évacuation suivi d'une mise à l'abri vers le gymnase de Saint Seurin de Coursac (à partir de 9h00)
- Les itinéraires d'évacuation seront sécurisés par la Gendarmerie.
- Un centre opérationnel départemental (COD) à la préfecture de la Gironde et un poste de poste de commandement opérationnel (PCO) à la sous-préfecture de Blaye seront activés à partir de 8h.

L'exercice n'aura pas d'incidence sur le fonctionnement réel de la centrale. Les unités de production continueront à fonctionner normalement. Une équipe est prévue pour gérer en parallèle tout événement réel qui surviendrait sur le site le jour de l'exercice.

En pièces jointes :

- La présentation de l'exercice (objectifs, déroulé, règles et participants...)
- Les fiches d'informations (organisation de crise, les exercices d'entraînement et d'évaluation, EDF et sa sûreté)

Le groupe EDF, un des leaders sur le marché de l'énergie en Europe, est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce et la vente d'énergies. Premier producteur d'électricité en Europe, le Groupe dispose en France de moyens de production essentiellement nucléaires et hydrauliques fournissant à 95,9 % une électricité sans émission de CO2. En France, ses filiales de transport et de distribution d'électricité exploitent 1 285 000 km de lignes électriques aériennes et souterraines de moyenne et basse tension et de l'ordre de 100 000 km de réseaux à haute et très haute tension. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à près de 28,6 millions de clients en France..

Site de Blayais

BP 26

33820 Saint Ciers sur Gironde

Tél : 05 57 33 31 03

blayais.edf.com

EDF SA au capital de 930 406 055 euros - 552 081 317 R.C.S Paris

CONTACTS :

Préfecture de la Gironde

Sophie BILLA – 05 56 90 60 18 –

pref-communication@gironde.gouv.fr

EDF – CNPE du Blayais

jose-manuel.noya@edf.fr

José NOYA - 05 57 33 31 03 – 06 61 85 63 81

LA PRÉSENTATION DE L'EXERCICE

Les objectifs de l'exercice

Cet exercice vise à évaluer l'efficacité de la chaîne décisionnelle impliquant EDF, les différentes autorités (pouvoirs publics, ASN) et les services d'appui technique (IRSN) ainsi que l'application des mesures de protection de la population et plus particulièrement l'alerte, la mise à l'abri et les interventions en zone confinée (secours à personnes, suivi des activités), ...

Il va permettre d'apprécier la pertinence des mesures de protection prévues par la préfecture dans le Plan Particulier d'Intervention (P.P.I), récemment remis à jour, à l'issue d'une importante démarche de concertation avec tous les acteurs qui seraient mobilisés pour faire face à un accident nucléaire et recueillir toute les informations de nature à le perfectionner encore.

Les responsables locaux seront également associés dans le cadre de la diffusion de l'alerte dans le périmètre PPI, de la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde de la commune et de la mise à l'abri de groupes scolaires.

Il permettra également de tester le Plan d'Urgence Interne (PUI) de la centrale nucléaire du Blayais et contribuera à parfaire l'entraînement des équipes d'astreinte et du personnel de la centrale.

Un bilan est prévu à l'issue de l'exercice, puis une analyse approfondie "à froid" sera menée avec les différents acteurs - nationaux et locaux - mobilisés. Les conclusions de ce retour d'expérience pourront entraîner une modification de l'organisation de crise pour améliorer encore son efficacité.

Le déroulement

La simulation d'accident du 23 novembre est basée sur un scénario technique non connu des participants. Celui-ci amènera la direction de la centrale du Blayais à déclencher son Plan d'Urgence Interne (P.U.I.).

Dès le déclenchement du Plan d'Urgence Interne (P.U.I.), la direction de la centrale du Blayais mobilisera tous les personnels d'astreinte, préviendra les pouvoirs publics et les tiendra régulièrement informés de l'évolution de la situation.

En fonction de ces événements, le préfet de la Gironde mettra progressivement en place les structures de décision et de coordination :

- Le Commandement opérationnel départemental (COD) en préfecture placé auprès du préfet, directeur des opérations de secours ;
- Poste de commandement opérationnel (PCO) à la sous-préfecture de Blaye.
- Un centre de regroupement des moyens.

L'évolution pourrait amener le préfet, dans le cadre de la simulation, à mettre en œuvre son Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.), à partir :

- des éléments fournis par les responsables de la centrale du Blayais
- des avis et des prévisions émis par les experts de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) et de la Mission d'Appui à la gestion des Risques Nucléaires (MARN.)

Les règles du jeu

Chaque étape sera "simulée" dans les conditions les plus proches de la réalité. Du déclenchement de la mobilisation à la mise en place des moyens sur le terrain, les temps de déploiement des organisations seront mesurés, aussi bien au niveau des postes de commandement des pouvoirs publics que des équipes EDF

(nationales et locales). Il en sera de même pour les temps de réalisation des “gestes techniques ” : mesures dans l’environnement, montage des matériels, etc.

L’exercice se jouera, en météo fictive, sur le simulateur de la centrale du Blayais, à partir d’un scénario inconnu des participants. Les mesures de protection de la population seront annoncées par le préfet et mises en œuvre en fonction du scénario et de son évolution.

Les participants

▪ *Les décideurs et experts locaux*

Le préfet de la Gironde : il décide des mesures à prendre, il déclenche et met en œuvre le Plan Particulier d’Intervention (P.P.I) sur le domaine public. Il coordonne les actions des différents services.

Le Directeur de crise de la centrale du Blayais: il déclenche et met en œuvre le Plan d’Urgence Interne (P.U.I.).

Les représentants de la Division de Bordeaux de l’Autorité de Sûreté Nucléaire : en tant que représentants locaux de l’Autorité de Sûreté Nucléaire, ils conseillent le préfet dans sa prise de décisions en lui apportant tous les éléments techniques nécessaires.

Les représentants des services opérationnels de l’Etat ainsi que des services départementaux :

- La Préfecture de la Gironde (à Bordeaux)
- La Sous-préfecture de Blaye
- Le Groupement de Gendarmerie
- Le Service départemental d’incendie et de secours (SDIS)
- La Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement (DREAL)
- La Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- La Direction des services départementaux de l’Education Nationale (DSDEN)
- Météo France
- La Délégation Militaire Départementale

Les maires des communes : les maires des 23 communes du périmètre du Plan Particulier d’Intervention seront tenus informés de l’évolution du scénario.

Cet exercice impliquera plus particulièrement les communes inscrites dans le périmètre des dix kilomètres autour de la centrale en cas de situation d’urgence radiologique.

▪ *Les décideurs et experts nationaux*

La Mission d’Appui à la gestion des Risques Nucléaires (MARN) : elle dépend du ministère de l’Intérieur, direction Générale de la Sécurité civile et de la gestion de crises. Elle appuie les préfets dans l’élaboration et la mise en œuvre des plans d’urgence.

L’Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) : L’ASN assure, au nom de l’Etat, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l’environnement des risques liés à l’utilisation du nucléaire. Elle contribue à l’information des citoyens.

L’institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) : appui technique de l’Autorité de sûreté nucléaire, il travaille en coordination avec les équipes techniques de l’exploitant EDF pour analyser la situation et prévenir son développement et ses conséquences.

L’Organisation Nationale de Crise EDF: elle appuie les responsables de centrales nucléaires dans l’élaboration et la mise en œuvre des Plans d’Urgence Internes.

L'information sur l'exercice

Deux réunions publiques ont été organisées les 4 novembre à 18h00 à Pauillac et le 9 novembre à 18h00 à Braud et St Louis pour présenter aux habitants l'exercice et ses enjeux.

LES FICHES D'INFORMATION

Fiche 1 : L'organisation de crise

- Le Plan d'Urgence Interne
- Le Plan Particulier d'Intervention
- Le contenu du Plan Particulier d'Intervention
- L'amélioration du Particulier d'Intervention

Fiche 2 : Les exercices d'entraînement et d'évaluation

- Les exercices locaux
- Les exercices nationaux

Fiche 3 : EDF et la sûreté

- Les principes de la sûreté
- La sûreté en exploitation
- Les trois barrières de sûreté
- La centrale du Blayais

Fiche 1

L'ORGANISATION DE CRISE

Le Plan d'urgence interne (PUI)

En cas d'accident nucléaire, une organisation de crise interne à la centrale du Blayais, permettrait d'appuyer l'équipe de conduite de l'unité de production concernée et de maîtriser rapidement la situation. Il s'agit du Plan d'urgence interne.

Etabli par l'exploitant, il est destiné à ramener l'installation dans un état sûr et à limiter les conséquences de l'événement sur les personnes, les biens, le site et l'environnement. Cette organisation comprend également la mise en place de moyens d'information des pouvoirs publics et des médias.

Le PUI permet de mobiliser rapidement le personnel d'astreinte de la centrale (soit environ soixante-dix personnes) dans un délai inférieur à une heure, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en complément des équipes de conduite toujours présentes 365 jours par an. Ce plan met en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires à l'appui des opérateurs de conduite et à la maîtrise de la situation, tant sur le plan de la protection du personnel que sur le plan technique.

Au niveau national, le PUI prévoit la mobilisation d'experts spécialisés dans la gestion des situations accidentelles, au sein des équipes nationales de crise d'EDF et des différentes autorités : l'Autorité de Sûreté Nucléaire et, son appui technique, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).

Le déclenchement du PUI est de la responsabilité de la direction de la centrale du Blayais. Dès son application, le Préfet de la Gironde en est averti. Dès lors, il est tenu informé en permanence de l'évolution de la situation à l'intérieur de la centrale nucléaire.

Le Plan particulier d'intervention (PPI)

Placé sous la responsabilité du préfet, le Plan particulier d'intervention (PPI) est destiné à protéger les populations, les biens et l'environnement à l'extérieur du site de la centrale du Blayais, en cas d'accident grave. En application du décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 sur les plans particuliers d'intervention, le préfet est responsable de son élaboration, de sa mise à jour et de son déclenchement.

Le contenu du Plan particulier d'intervention

Le PPI sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en œuvre pour gérer une situation accidentelle. Il précise les missions des différents services concernés, les schémas de diffusion de l'alerte et les moyens matériels et humains. Il comprend :

- la description de la centrale du Blayais et de son environnement humain,
- la définition du risque présenté par l'installation nucléaire,
- les mesures à prendre pour y faire face,
- les procédures d'alerte et d'information,
- les fiches réflexes : missions et consignes propres à chaque service intervenant,
- les moyens de protection de la population.

Parmi ces dernières, on peut citer :

- la mise à l'abri dans les habitations, pour protéger les riverains de l'exposition externe, et diminuer l'inhalation de substances radioactives,
- l'absorption d'iode stable, complémentaire de la mise à l'abri, lorsque le rejet comporte de l'iode radioactif,
- l'éloignement temporaire ou l'évacuation, lorsque les mesures précédentes apportent une protection insuffisante en raison de l'importance prévisible des rejets.

L'amélioration du Plan particulier d'intervention

Le PPI est testé périodiquement, afin que les dysfonctionnements éventuels puissent être corrigés et que les adaptations liées à l'évolution des méthodes de gestion de crise soient prises en compte.

Ainsi, les retours d'expérience des exercices effectués au plan national ont conduit les ministres de l'Intérieur, de l'Industrie et de l'Environnement à proposer aux préfets des départements "nucléaires" la refonte des PPI. Les principales modifications sont liées à l'harmonisation des organisations de crise, la prise en compte plus précise de certains scénarii d'accidents, le suivi des incidents par les autorités publiques ou la clarification des rôles de tous les intervenants. Ainsi la refonte des PPI tient compte de la cinétique des accidents possibles :

- cinétique rapide conduisant à un rejet radioactif sous 6 heures (périmètre de danger immédiat)
- cinétique lente susceptible de conduire à plus de 6 heures à un rejet radioactif.

Fiche 2

LES EXERCICES D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVALUATION

Parce qu'une organisation de crise testée régulièrement est plus efficace, les exercices de simulation sont des moments clés. Ils permettent d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation ainsi que son amélioration en continu :

- sur le plan technique, en limitant ses conséquences sur la population et l'environnement,
- sur le plan de l'organisation, en mobilisant les équipes nécessaires à la gestion de l'événement et en assurant l'information des pouvoirs publics,
- sur le plan de la communication, pour apporter une information rapide, fiable et transparente.

Les exercices locaux

Chaque année, la centrale du Blayais élabore un programme interne d'exercices prévoyant :

- des exercices de mobilisation pour vérifier la rapidité de la mise en place de l'organisation de crise locale ; ils sont souvent réalisés hors heures ouvrables,
- des exercices techniques pour tester l'efficacité de la réponse de l'organisation à une éventuelle situation accidentelle,
- des exercices d'évacuation de certains bâtiments et des exercices de regroupement de l'ensemble des personnels pour vérifier l'efficacité du dispositif visant à évacuer dans les meilleurs délais toutes les personnes de la centrale non nécessaires à la gestion de la crise.

En outre, parallèlement à ces exercices internes, le site du Blayais organise des exercices d'entraînement à caractère sanitaire, avec les sapeurs-pompiers et les services de secours (incendie, évacuation de blessés...).

En 2015, une quinzaine d'exercice de grande ampleur (PUI, PSP, PAM) ont été organisés sur la centrale du Blayais.

Les exercices nationaux

En intégrant une dimension nationale, les entraînements permettent de mobiliser les différents centres de décision (EDF local/national et pouvoirs publics locaux/nationaux) qui seraient impliqués dans la gestion d'une crise nucléaire afin d'en tester la coordination.

Selon le type de scénario technique défini, ces exercices peuvent se concentrer sur un aspect spécifique de l'organisation de crise ou bien tester l'intégralité du dispositif. A ce titre, la participation des populations peut être prévue, notamment lorsqu'il s'agit de simuler la mise en œuvre d'actions de protection (mise à l'abri, distribution de comprimés d'iode, évacuation).

Ces exercices mobilisent également les appuis techniques des différentes autorités (ASN, IRSN, etc.) et d'EDF. L'exercice des 23 et 24 novembre 2016 s'inscrit dans le cadre des exercices nationaux.

Fiche 3

EDF ET LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Dès la conception des centrales nucléaires du parc français, les principes de sûreté assurant la protection des populations et de l'environnement, ont été pris en compte.

EDF améliore régulièrement ces principes. Afin d'adapter les centrales aux standards les plus récents et les plus fiables, des modifications sont apportées, sous la surveillance vigilante de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Les principes de la sûreté

La sûreté est l'ensemble des dispositions techniques, humaines et organisationnelles, mises en œuvre à la conception, la construction, pendant l'exploitation et lors de la déconstruction des centrales nucléaires, pour protéger l'Homme et son environnement en toute circonstance.

Ces dispositions permettent d'assurer le fonctionnement normal des installations, de prévenir les incidents ou les accidents et, dans l'éventualité d'une défaillance, d'en limiter les conséquences.

Elles permettent également d'intégrer, tout au long de la vie de l'installation, l'expérience acquise ainsi que les progrès dans la connaissance des risques.

Parce que les défaillances techniques ou humaines sont prévues dès la conception, des lignes de défense successives et indépendantes sont mises en place. Le principe de défense en profondeur consiste à prévoir un ensemble de moyens diversifiés et progressifs destinés à faire face à ces défaillances et à en limiter les conséquences.

Trois applications du principe de défense en profondeur à la conception :

- [La redondance](#)

Tous les systèmes sont doublés alors qu'un seul suffit. Si l'un d'eux ne fonctionne pas, le système en réserve s'y substitue. Les appareils de mesure sont, quant à eux, triplés ou quadruplés.

- [La diversification](#)

Certaines fonctions de sûreté sont assurées par des matériels différents. Par exemple, la circulation d'eau à l'intérieur d'un circuit est assurée par une pompe entraînée par un moteur électrique, doublée par une pompe entraînée par une turbine à vapeur.

- [La séparation physique](#)

Les systèmes et matériels assurant la redondance sont installés dans des locaux séparés pour se prémunir des agressions qui pourraient rendre simultanément indisponibles deux systèmes ou matériels ayant la même fonction.

La sûreté en exploitation

En complément de ces principes de sûreté et des ces trois barrières prévus dès la conception, l'exploitation sûre de l'installation est garantie au quotidien par :

- La “ culture sûreté ”

Etat d'esprit conditionnant les attitudes et les pratiques, elle se traduit par une attitude interrogative, une démarche rigoureuse et prudente, une communication efficace, et par la prise en compte de l'expérience.

- La formation

Grâce à des moyens pédagogiques variés (enseignement assisté par ordinateur, chantiers école, simulateur...), le professionnalisme des équipes est sans cesse amélioré. Ainsi, le personnel chargé directement du pilotage des réacteurs bénéficie chaque année de six semaines de formation sur simulateur. La centrale du Blayais dispose d'un simulateur de conduite et a investi plus de 175 000 heures de formation en 2015.

- Les essais périodiques

Les essais périodiques permettent de s'assurer du bon fonctionnement des matériels. Leur périodicité est strictement contrôlée.

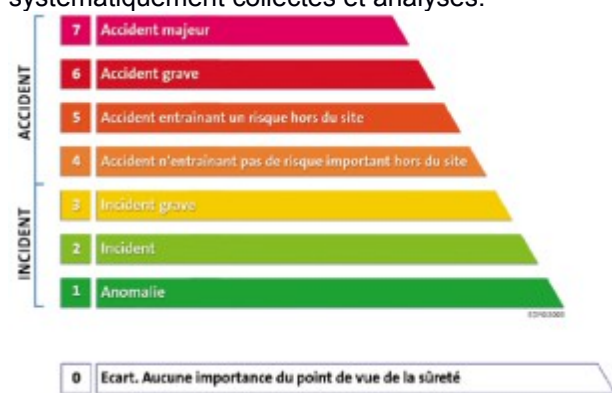
- Les contrôles internes et externes

Une surveillance permanente est exercée. Des visites de contrôle sont effectuées quotidiennement par les agents chargés de l'exploitation mais aussi par des organismes indépendants tels que l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Des missions internationales (Peer Review, OSART) permettent des échanges de bonnes pratiques entre exploitants de centrales nucléaires partout dans le monde.

Les centrales nucléaires sont dotées par ailleurs d'une entité indépendante, chargée de s'assurer du respect des prescriptions et des règles de sûreté et de qualité, lors des opérations d'exploitation et de maintenance : la Mission Sûreté Qualité.

- Le retour d'expérience

L'exploitation quotidienne des centrales nucléaires est faite d'une multitude d'activités pour lesquelles on accumule de l'expérience. Cette expérience représente une source d'enseignements permettant d'analyser la plupart des dysfonctionnements, même les plus minimes. Tous ces faits survenant en France, mais aussi à l'étranger, sont systématiquement collectés et analysés.



- L'échelle internationale I.N.E.S.

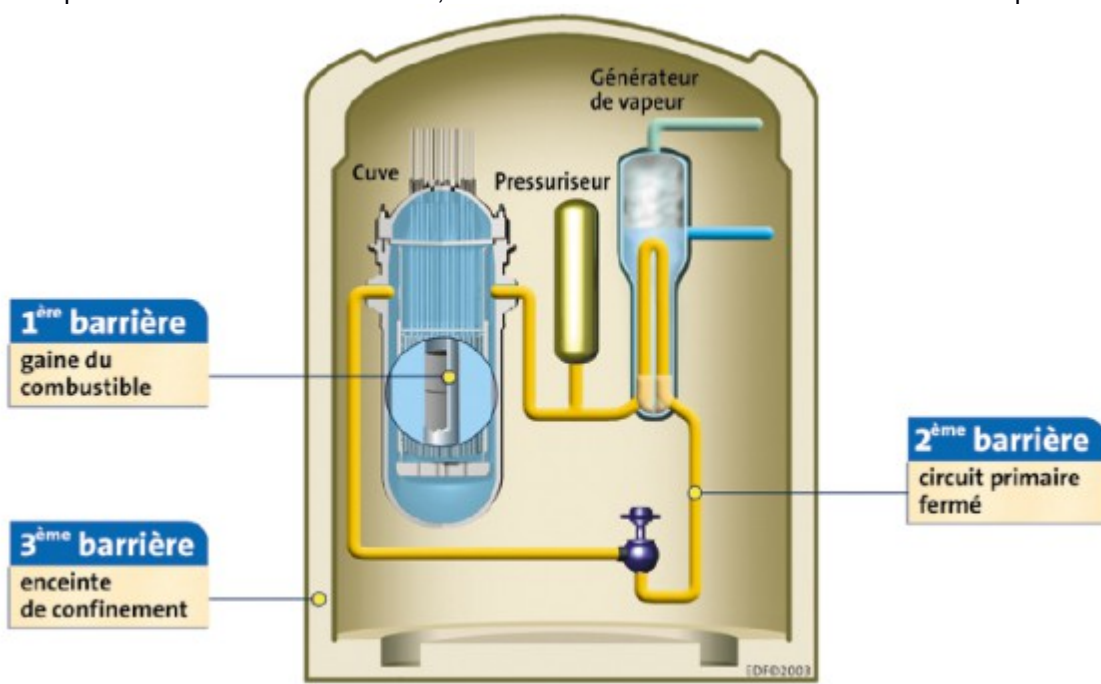
Tous les incidents, y compris les plus minimes, survenant dans les centrales nucléaires sont déclarés aux autorités de sûreté et rendus publics. Ils sont classés selon une échelle de gravité adoptée au niveau international, l'échelle INES (International Nuclear Event Scale). Le classement va de l'écart sans conséquence (niveau 0), à l'accident le plus grave (niveau 7, coefficient attribué aux accidents de Tchernobyl et de Fukushima-Daiichi).

Les trois barrières de sûreté

La sûreté des installations nucléaires repose également sur le principe de l'étanchéité de trois barrières successives permettant de protéger l'environnement.

| | |
|---------------------------------|--|
| 1^{ère} barrière | La gaine métallique contenant le combustible nucléaire Cette gaine, appelée crayon, est un tube métallique étanche qui contient les pastilles d'uranium. La cuve d'un réacteur de 900 MW contient 157 assemblages combustible. |
| 2^{ème} barrière | Le circuit primaire Le circuit primaire est un circuit fermé dans lequel circule l'eau chargée d'extraire la chaleur dégagée par le cœur du réacteur. Il est composé de la cuve du réacteur, de 3 générateurs de vapeur, de trois pompes primaires et d'un pressuriseur. |
| 3^{ème} barrière | L'enceinte de confinement Le bâtiment réacteur d'une centrale 900 MW est coiffé d'une enceinte constituée d'une paroi en béton précontraint renforcée du côté intérieur par une "peau" en acier. |

Surveillées en permanence, ces barrières subissent des tests périodiques. Ainsi, le circuit primaire et l'enceinte sont éprouvés tous les dix ans, l'enceinte étant testée à 5 fois la pression atmosphérique.



La centrale du Blayais et son environnement

La centrale nucléaire du Blayais a produit 19,8 milliards de kilowattheures en 2015. Elle affiche un taux de disponibilité¹ de 64,24%.

Dès le lancement des chantiers en 1975, la centrale du Blayais a participé au développement du tissu économique du bassin de Haute-Gironde.

Actuellement 1357 salariés EDF travaillent sur site, ainsi que 800 salariés permanents d'entreprises prestataires, tout au long de l'année. A cela, il convient d'ajouter les salariés d'entreprises prestataires lors des arrêts pour maintenance: de 600 à 2000 selon le type d'arrêt.

Les entreprises locales sollicitées sont nombreuses. A titre d'exemple, les marchés passés avec les entreprises locales pour la maintenance représentent 29,5 millions d'euros. De plus, la centrale contribue à la fiscalité locale à hauteur de 66 millions d'euros, dont 9 millions pour la seule taxe foncière.

Au niveau environnemental, toutes les nuisances potentielles de la centrale - radioactivité, chaleur, bruit, rejets chimiques, impact esthétique – ont été prises en compte dès sa conception ; elles sont contrôlées en permanence, dans le cadre d'une réglementation stricte. Avant même la construction du site, EDF a procédé à un bilan radio écologique initial du site et fait réaliser, chaque année, par des laboratoires extérieurs qualifiés, une étude radio écologique et hydro biologique afin de suivre l'impact de ses installations sur les écosystèmes.

60 personnes au sein de la centrale nucléaire du Blayais travaillent en permanence à la maîtrise des impacts de l'exploitation et à la surveillance de l'environnement autour du site. De multiples mesures sont réalisées chaque jour par les équipes de la centrale

En 2015, à la centrale du Blayais environ 6 500 prélèvements donnant lieu à 20 000 analyses ont ainsi été réalisés pour contrôler les rejets et leur impact sur l'environnement.

Ces mesures montrent des résultats largement en dessous des limites annuelles réglementaires.

La centrale publie mensuellement l'ensemble des résultats réalisés dans son magazine externe « Lumières ».

En juillet 2004, l'ensemble des centrales nucléaires ont obtenu la certification environnementale ISO 14001. Cette norme internationale certifie l'existence et l'efficacité des démarches environnementales en vigueur. La centrale nucléaire du Blayais a obtenu sa certification en juin 2003 et a passé avec succès son audit de renouvellement en 2012, preuve de l'amélioration de sa démarche d'amélioration continue.

¹ Le taux de disponibilité est le rapport entre le temps où les unités ont effectivement produit de l'électricité et le temps où elles auraient pu produire si les réacteurs n'avaient pas été arrêtés.

GLOSSAIRE

| | |
|---------------|---|
| ARS | Agence régionale de santé |
| ASN | Autorité de Sûreté Nucléaire |
| CEA | Commissariat à l'Energie Atomique |
| CLI | Commission Locale d'Information, placée sous la responsabilité du Conseil Général et se réunissant auprès des grands équipements énergétiques |
| CNPE | Centre Nucléaire de Production d'Électricité |
| DD SIS | La Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours |
| DREAL | Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement |
| DSC | Direction de la Sécurité Civile |
| INES | International Nuclear Event Scale : échelle internationale de classement des événements nucléaires |
| IRSN | Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire |
| MARN | Mission d'Appui à la gestion des Risques Nucléaires |
| PCF | Poste de Commandement Fixe des Pouvoirs Publics, à la Préfecture |
| PCO | Poste de Commandement Opérationnel des Pouvoirs Publics, gréé au plus près de l'installation, |
| PPI | Plan Particulier d'Intervention |
| PUI | Plan d'Urgence Interne |
| REP | Réacteur à eau sous pression |